

ÉDITO

IL FAUT AUGMENTER LE PRIX DES PIGES

L'inflation court, la pige stagne. Ainsi, et depuis de trop nombreuses années, les journalistes indépendant.e.s s'appauvrissent, par le seul fait de travailler pour les mêmes prix. Sur le marché de la pige, ce ne sont pas les freelances qui fixent les prix, ou alors très rarement. Déjà dénoncée par l'AJP et ses membres lors des campagnes "Pigiste, pas pigeon" ou par "Le livre noir des journalistes indépendants", la situation professionnelle des freelances doit changer : notre enquête (voir dossier en pages 4 à 7) montre que 6 répondant.e.s sur 10 gagnent moins de 2.000 €. Comprenez bien : moins de 2.000 € bruts. Avec lesquels il faut non seulement vivre, mais aussi s'assurer, cotiser à la sécu, acheter son matériel, se former,...

Sans sécurité d'emploi, sans pécule de vacances, ni 13^e mois, ni compensation correcte des frais exposés, ces freelances-là tirent le diable par la queue. Mais les constats généraux s'arrêtent ici : certain.e.s journalistes freelances gagnent bien leur vie, d'autres sont dans des situations de faux-indépendants au forfait, ou à l'inverse, ne trouvent que des piges ponctuelles, d'autres cumulent avec un travail salarié à temps partiel, ou jonglent avec une indemnité de chômage, et un.e freelance sur deux tente de renégocier ses tarifs, mais souvent sans succès.

Alors par où commencer pour revaloriser la pige ? D'abord, conforter les digues. Il est certain que si le régime fiscal des droits d'auteur, dans le collimateur du gouvernement fédéral, redevenait moins intéressant, les conséquences financières seraient dramatiques pour une grande partie de la profession.

Ensuite, entamer des négociations collectives avec les groupes de médias. L'AJP les contactera dès la rentrée, avec

Combien tu touches pour une pige ?



des demandes claires. A noter que certains éditeurs, bien conscients que le statut quo n'est pas une option, ont pris les devants : Mediafin (L'Echo/De Tijd) a décidé de revaloriser de 6% ses pigistes dès ce mois de juillet ; DPG Media a négocié aux Pays-Bas un nouvel accord collectif avec la NVJ (syndicat des journalistes) : indexation structurelle, liaison de la pige aux barèmes des salariés (une pige vaut 167 % du salaire barémique équivalent), 30 € minimum de l'heure, 65 € pour une mission de deux heures commandée à un photographe, etc... Mais DPG Media

renâcle à étendre cet accord à la Belgique. Pour améliorer les revenus des indépendant.e.s, nous aurons besoin de la mobilisation des freelances, mais aussi de celle des salarié.e.s.

Toutes les pistes sont ouvertes, en ce compris de nouveaux mécanismes de soutien public. Un premier "Bar des Pigistes" a permis un échange très ouvert à ces sujets. Rendez-vous le 3 septembre, pour un nouveau Bar des pigistes, pour affiner stratégie et revendications.

Martine Simonis

N°249

SOMMAIRE

02 Rue de la déonto : Deux casquettes, ça fait une de trop \

03 Summer School : Il reste quelques places: venez ! \

04-07 Dossier : Augmenter les revenus des indépendants, une priorité absolue \

08 Détente : Quiz et mots croisés \

AJP

RTBF Hadja Lahbib a adressé à la RTBF une demande de congé politique. Elle a en effet, et cela n'a échappé à personne, accepté de devenir ministre des affaires étrangères, en succédant à Sophie Wilmès. Hadja Lahbib a déclaré n'être "ni de gauche, ni de droite" et rester "la capitaine de son âme". Répondant aux questions posées lors de la conférence de presse annonçant sa nomination, elle a affirmé: "je ne me suis jamais dit que j'allais devenir ministre (...). Il aurait été plus confortable pour moi de rester journaliste, (...) mais j'ai décidé de sortir de ma zone de confort".

L'Avenir Après quasiment treize ans passés chez Sudinfo, où il occupait encore récemment les fonctions d'éditeur soir, **Guillaume Barkhuysen** rejoint L'Avenir.

Boukè Fabien Bruyneel a quitté la direction du média namurois qu'il dirigeait depuis trois ans. Il assumera ses fonctions jusqu'en juillet. Une procédure de recrutement est en cours.

Nouvelles agrégations

JUIN 2022

PROFESSIONNEL.L.E.S

ABDENNOURI Sara Nasima	LN24
BAL Julien	LN24
BOUNITON Cécile	RTBF
CALVIER Camille	Freelance
CLÉMENT Alain	Freelance
CUJAS Anthony	Télesambre
DESTREILLE Thomas	LN24
DUFRANE Ariane	RTBF
EICKHOFF Emilie	RTBF
HALLOY Morgane	MAtélé
LEFEVRE Jonathan	Solidaire
MAILLET Maxime	RTBF
MARCHAL Léa	Freelance
MARICHAL Titouan	Freelance

STAGIAIRES

BOEVER Noé	Freelance
BUCHKREMER Pierre	RTBF
DETRY Noémie	RTL Belgium
GONDON Laurence	Freelance
LAHOU Julien	Freelance
VERSTRAETE Renaud	Freelance

RUE DE LA DÉONTO

DEUX CASQUETTES: UNE DE TROP

Notre chronique de déonto inspirée de la jurisprudence de conseils de déontologie belges et étrangers.

En France, le CDJM s'est prononcé en avril 2022 sur un conflit d'intérêts de la part de journalistes : un cumul de caractéristiques différentes chez une même personne dont la confusion risque d'influencer les décisions à prendre sous l'une ou l'autre de ses casquettes. Chez les journalistes, la mission d'informer en toute indépendance risque alors de céder devant d'autres préoccupations. La décision française vise une émission de la chaîne télé i24News diffusée le 18 janvier.

Une polémique politique y était débattue dont le principal protagoniste est le mari de la journaliste présentatrice. Cette relation n'a pas été signalée à l'antenne et la consœur est intervenue dans le débat comme elle le fait habituellement. Saisi par deux plaignants au motif qu'elle aurait failli ou pu faillir à sa mission d'informer, le CDJM leur a donné raison sur ce point : "Le choix de ne pas se faire remplacer à l'antenne le 18 janvier ou à tout le moins de ne pas expliquer aux téléspectateurs qu'elle allait se contenter de distribuer la parole sur le sujet du jour, puis qu'il concernait son mari, la place de facto dans une situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts."

En février, le Raad voor de Journalistiek (RVDJ) de Belgique néerlandophone a abordé le sujet dans un dossier visant un média local, Heistonline, publié par une asbl dont le président est homme politique d'opposition à Heist-op-den-Berg. Des articles s'en prenaient au bourgmestre de l'époque l'accusant notamment de favoritisme dans la distribution par la commune d'aides aux associations affectées par la crise de la covid. Or, l'ASBL s'était vu refuser un subside. Le RVDJ a conclu au conflit d'intérêts, relevant que "le public ne voit pas clairement si l'auteur s'exprimait comme président de l'asbl qui n'a pas reçu de subsides, comme journaliste, comme ex-candidat d'un parti d'opposition,

comme membre du Centre culturel ou comme personne privée."

JUSQU'OU ALLER ?

La question est déontologiquement délicate parce que, comme le relève le conseil français, certains conflits d'intérêts peuvent n'être qu'apparents, à savoir "une situation qui pourrait être perçue comme un conflit d'intérêts par un observateur raisonnable". On flirte ici avec le procès d'intention. Se pose aussi la question de l'intensité du lien : marital souvent mais qu'en serait-il d'une journaliste fille d'un homme politique, de son cousin, de sa voisine de palier ou de son ex-condisciple à l'école primaire ? Hors famille ou amis, des journalistes peuvent aussi être membres d'un comité de quartier ou d'une association de parents d'élèves, bénévoles dans une association, victimes d'inondations, tous sujets qu'ils pourraient couvrir un jour. Jusqu'ou aller dans la "perception"

d'un conflit potentiel?

Face à ce dilemme, des journalistes se sont parfois mis volontairement en retrait. Des médias ont aussi parfois écarté des journalistes pour un moment. Le refus du conflit d'intérêts (art. 12) figure chez nous dans le code de déontologie sous le titre "Informer de manière indépendante". Le critère central dans ce domaine, rappelé par le CDJM, est en effet le renforcement de l'indépendance et donc de la crédibilité des rédactions et des journalistes concerné.e.s aux yeux du public, au-delà des questions d'égo. Cela va sans dire mais mieux encore en le disant.

André Linard

<https://cdjm.org/avis-22-009/>
<https://www.rvdj.be/sites/default/files/pdf/2147%20Beslissing.pdf>



Anna Cabana a animé un débat sur i24News dont le sujet concernait les vacances de son mari, ministre.

SUMMER SCHOOL

IL RESTE QUELQUES PLACES: VENEZ !

Parmi les nouveautés, la Summer School propose deux formations qui intéresseront particulièrement les journalistes judiciaires et "Société". Il s'agit de mieux aborder les violences de genre.



Chaque année, les médias engagent des journalistes rencontrés au Speed dating de l'AJP, lors de la Summer School. Photo édition 2021: Jean-Pierre Borloo.

Cet été, l'équipe de l'AJP vous accueille du lundi 22 au jeudi 25 août à la Summer School, un événement qui propose 18 formations aux journalistes et aux étudiant.e.s en journalisme. C'est bien sûr l'occasion de se mettre au vert au Domaine du Chant d'oiseau (Woluwe-Saint-Pierre) et de rencontrer des collègues et experts issus de divers domaines, dont celui des médias. Parmi les nouveautés, outre le parcours Sécurité déjà présenté ici (Journalistes n° 248), AJPro vous propose deux nouvelles formations pour mieux aborder les violences de genre qui intéresseront particulièrement les journalistes judiciaires et leurs collègues des services "Société".

Le lundi 22 août en matinée, "Comment informer sur les violences contre les femmes" aborde la couverture médiatique de ce type de faits. Anne-Marie Impe, journaliste et essayiste, autrice d'un guide pratique sur le sujet pour l'AJP, partira d'exemples concrets parus dans la presse belge et française pour alimenter la réflexion. Comment faire comprendre au public la nature systémique du phénomène et ses enjeux sociétaux ? Quel vocabulaire choisir ? Comment éviter la victimisation secondaire ? Quelles photos choisir pour écartier les stéréotypes sexistes et le voyeurisme ? Cette formation d'une demi-journée sera

suivie d'un second rendez-vous consacré à la **réforme du droit pénal en matière de violences sexuelles** animé par Diane Bernard, professeure à l'Université Saint-Louis, et Laure Letellier, avocate au Barreau de Bruxelles. Elles sont toutes deux membres de l'association Fem&L.A.W. qui promeut les droits des femmes. Elles analyseront la réforme et proposeront ensuite une réflexion critique : en matière de violences sexuelles, le droit pénal est-il un outil d'émancipation ou de reproduction des inégalités de genre ? Bien sûr, les **formations techniques et utiles au développement de votre carrière** occupent une place centrale dans le programme de la Summer school. Complètes lors de leur programmation en avril dernier, les deux formations "Les clés pour une diction parfaite" avec Amélie Segers, formatrice en Arts de la parole et "Comprendre et utiliser l'écriture inclusive" avec Anoushka Dufeil peuvent encore accueillir des participant.e.s, le mardi 23 et le mercredi 24 août.

Et, au moment d'écrire ces lignes, il reste encore quelques places pour "Création et narration du podcast natif" avec Caroline Prévinaire (lvdt.audio), "Réaliser une vidéo d'informations sur son smartphone" avec Basile Beauvois (Citizen Motion), "Négocier intelligemment, ça s'apprend" avec Stéphanie Demoulin (UCL), ou "Bien organiser sa veille info", avec Gaëtan Gras

(LLB, IHECS).

Chaque soir, dès 17h30, place à la détente, on échange autour d'un verre au bar de l'AJP, avant de partager un repas et des rencontres inspirantes en soirée. Lundi soir, l'AJP accueillera des **journalistes exilé.e.s** d'EN-GAJE et une exposition esquissant leurs portraits. Mardi soir, ce sera le retour du très attendu **Speed dating Emploi & Piges**. Dix-sept médias ont déjà confirmé leur participation (BX1, Télesambre, Le Ligneur, La Libre, L'Avenir, Tchak!, TV Com, RTL Belgium, la DH, Sudinfo, Médor, 7 sur 7, Le Soir, la RTBF, Belga, LN24 et Imagine). Priorité et inscription gratuite pour les participant.e.s à la Summer School, inscription payante et selon les places disponibles ensuite.

Enfin, mercredi, c'est soirée documentaire avec la projection de "Livrer bataille" de Maxime Kouvaras (ZIN TV), une enquête sur les coursiers à vélo réalisée à travers à travers plusieurs pays européens, avec le soutien du Fonds pour le journalisme. Possibilité de loger sur place, de s'inscrire aux 4 jours, à la journée ou aux formations d'une demi-journée.

Dépêchez-vous...

Stéphanie Triest

Plus d'infos et inscription : www.ajpro.be

INDÉPENDANT.E.S: IL EST PLUS QUE TEMPS QUE CELA CHANGE

Les revenus des journalistes indépendant.e.s flirtent avec l'indécence, quand ils ne l'incarnent pas. L'enquête menée par l'AJP sur les tarifs réellement pratiqués par les médias permet à chacun.e de se situer et de pousser la porte du bureau où leurs tarifs se négocient. La mobilisation, qui compte bien sur l'appui des salarié.e.s se prépare. Les actions sont prévues pour la rentrée.

J'ai demandé que les jours de weekend où j'ai travaillé soient comptés comme des jours de travail. Refusé. J'ai demandé une augmentation. Refusée aussi. J'ai demandé une indexation. Refusée encore"; "J'ai diversifié mes activités dans l'écriture de livres et dans la formation"; "Je me brade, au point que, face aux différentes limitations, je creuserai moins les sujets. Je l'ai suggéré et côté rédaction, on l'a admis".

Ces tristes constats n'ont rien d'exceptionnel.

Celles et ceux pour qui cela se passe bien existent pourtant, et heureusement car ils peuvent "tirer vers le haut" la majorité, mais ils demeurent plus que jamais l'exception.

En effet, l'indexation salariale applicable aux journalistes salariés ne l'étant pas de plein droit aux indépendant.e.s, il ne leur reste "plus qu'à" négocier leurs tarifs. Idéalement annuellement, pour coller à l'évolution constante des revenus des confrères salariés.

La réalité est toute différente. L'enseignement majeur de notre enquête (141 répondant.es) est que les tarifs pratiqués, comparés à ceux de notre précédente enquête, en 2019, n'ont

pour ainsi dire pas évolué. Pointons à titre d'exemple, les 0,02 euro le signe à L'Avenir (où il se situait légèrement en-dessous de ce seuil il y a trois ans) alors que le tarif recommandé par l'AJP, indexé annuellement, lui, se situe actuellement à 0,05 euro le signe et le tarif obligatoire à 0,022 (pour un traitement de dépêche dans un média au public restreint. Voir tableau).

Des augmentations ponctuelles sont, certes, recensées (ex : le forfait journée dépasse désormais régulièrement les 250 euros à la RTBF), mais la tendance générale est au *statu quo*, voire à la régression (le forfait "journée" se situe désormais dans la fourchette 76-100 euros pour les titres de Sudinfo, alors qu'il pouvait atteindre le double autrefois), au niveau, aux modifications de tarifs par l'application de nouvelles grilles. Ces nouveaux modes de rémunération, à budget constant, profitent à certain.es mais d'autres, forcément, y perdent. Même la simple, et on ne peut plus logique, indexation n'est pas davantage d'actualité, alors que toutes les professions indépendantes répercutent la hausse de leurs charges sur

"J'ai diversifié mes activités dans l'écriture de livres et dans la formation"

les tarifs qu'elles affichent et si le client est mécontent, il est alors invité à aller se fournir ailleurs.

Quant à la négociation des tarifs proprement dite, elle n'a concerné que la moitié des journalistes ayant participé à l'enquête. Les raisons invoquées pour expliquer cette absence de demande d'augmentation sont, hélas, bien connues et invoquées depuis de longues années :

- le secteur est en crise et faire la demande serait sans réel espoir

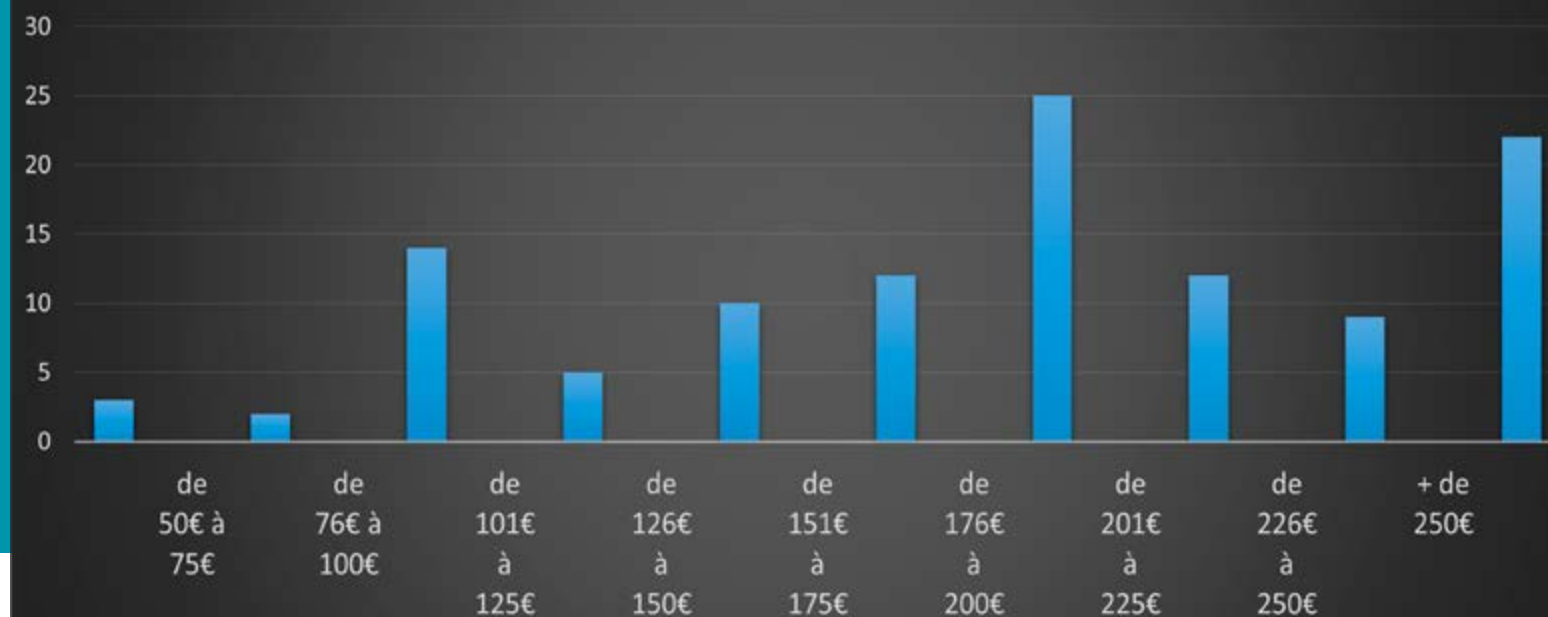
- les tarifs seraient les mêmes pour tout le monde (ce qui est, montre notre enquête, inexact, y compris pour des profils et des fonctions similaires)

- la crainte que l'on se voie montrer la porte et que l'on fasse appel à un.e autre (ce qui, si cela reste une possibilité, n'a certainement rien d'automatique car l'expérience engrangée dans la collaboration ne se remplace pas aussi aisément que l'on tente de le faire croire aux journalistes et, surtout, demander une augmentation démontre l'intérêt pour le média et l'envie de poursuivre la collaboration dans une relation saine).

NÉGOCIER RÉGULIÈREMENT

Les freelances qui négocient ne sont toutefois pas nécessairement celles et ceux qui gagnent

Revenus des forfaits journaliers (tous secteurs)



L'enquête de l'AJP a mis en avant trois types de profils d'indépendant.e.s, celles et ceux qui travaillent à des tarifs extrêmement bas, celles et ceux qui pratiquent des tarifs leur permettant d'atteindre 2000 euros bruts mensuels et, enfin, celles et ceux qui gagnent correctement leur vie.

le mieux (ou le moins mal) leur vie. En effet, les collaborations les plus lucratives concernent, dans la plupart des cas, des médias qui, créés par des journalistes ou ex-journalistes, ont à cœur de rémunérer correctement le travail réalisé. Etant le plus souvent ponctuelles, ces collaborations sont cependant insuffisantes pour assurer un temps plein ou, plus exactement, la rémunération d'un temps plein.

2.000 EUROS BRUTS

Si un.e journaliste sur deux se résigne à ce que l'on veut bien lui offrir, plus préoccupant encore est le revenu mensuel le plus communément déclaré. Ils et elles sont ainsi 62% à gagner moins de 2.000 euros bruts par mois pour une activité exercée à titre principal.

Sans indexation et/ou augmentation, il n'est pas nécessaire de chercher plus loin l'une des principales raisons qui poussent les

journalistes à délaisser prématurément la profession (voir les études "Etre femme et journaliste en Belgique francophone" ou "La diversité au sein de la profession de journaliste" de l'AJP).

"Je me brade, au point que je creuserai moins les sujets"

Celles et ceux qui déclarent un revenu supérieur à 2.600 euros mensuels sont, pour une large majorité, actif.ve.s dans les médias audiovisuels, ce qui constitue une autre constante par rapport à notre étude précédente. L'introduction dans notre enquête d'une case « forfait mensuel » confirme que 2.000 euros constitue bel et bien une pierre angulaire mais aussi

que le recours à des faux indépendants n'est jamais loin.

LES TÂCHES EN HAUSSE

Si les tarifs stagnent, il n'en est bien entendu pas de même en ce qui concerne les tâches confiées, toujours plus nombreuses et variées.

La multiplication des supports via lesquels les médias s'expriment désormais exige davantage d'efforts et a ajouté des obligations comprises dans le "package" à fournir par le ou la journaliste. Cet élargissement implique souvent des compétences traditionnellement liées à d'autres médias : l'écriture pour les métiers de l'audiovisuel ou l'audio - podcasts - pour les journalistes de presse écrite. Sans rémunération supplémentaire dans la grande majorité des cas. Et quand celle-ci est prévue, dans les cas de synergies avancées entre titres ou/et supports du même groupe, elle est minime et il faut se faire violence pour affirmer que "c'est mieux que rien".

Cela fait désormais partie du métier et il n'est pas question ici de remettre cette évolution en cause. Mais cet élargissement mériterait, lui aussi, d'être pris en considération lors du calcul d'une rémunération équitable. N'est-ce pas du travail ? Se fait-il aussi aisément que les promoteurs de la "déclinaison sur tous supports" le clament ? Admettons qu'il soit compris dans les tâches rémunérées des

	Rémunération minimale par signe	Rémunération maximale par signe	Rémunération minimale pour un forfait journalier	Rémunération maximale pour un forfait journalier
Agence de Presse	/	/	50€-75 € (Belga)	176€-200€ (Belga)
Presse quotidienne	Moins de 0,020€ (Sudinfo/L'Avenir)	0,031€-0,04€ (Le Soir, L'Echo)	76€-100€ (Sudinfo, L'Avenir)	226€ (L'Echo)
Presse magazine et périodique	0,021€-0,03€ (Moustique, SoirMag, Le Vif)	0,041€-0,05€ (Wilfried, Le Vif) 0,051€-0,06€ (Médor, Le Généraliste)	101€-125€ (SoirMag)	201€-225€ (Femmes d'aujourd'hui, Gaël)

Les tarifs pratiqués en presse quotidienne écrite

	Le signe	La brève	L'article court	L'article long	La page	Le forfait journée	Droits d'auteur
Belga	/	10-12,5 €	20-30 €	60 €	/	150-200 €	50%
L'Avenir	0,02-0,04 €	2,5/12,5 €	20-30 €	/	61-80 €	76-175 €	50%
La DH	/	/	/	/	/	126-200 €	50%
L'Echo	0,03-0,04 €	/	/	/	/	/	50%
La Libre	/	5-7,5 €	31-40 €	60-90 €	61-80 €	126-200 €	50%
Le Soir	0,03-0,04 €	/	/	/	/	126-150 €	50%
La Meuse	0,02	/	/	/	/	76-100 €	50%

NOTRE ENQUÊTE

L'enquête de l'AJP sur les tarifs de la pige réellement pratiqués par les médias est la quatrième en dix ans. Elle a été réalisée du 18/05/22 au 22/06/22, au sein du groupe "freelance". Elle a recueilli 143 réponses sur 732 questionnaires envoyés, soit un taux de réponse de 20%. Tous les résultats sont disponibles sur nos sites ajp.be et journalistefreelance.be

Le calculateur de piges de l'AJP

Quel tarif horaire demander pour une pige ? L'outil que nous proposons permet de calculer, grâce à l'introduction de deux paramètres (secteur et ancienneté), ce que coûterait à un éditeur une heure de votre travail si vous étiez salarié dans son média. S'il indique qu'en tant que salarié, vous coûteriez 30€ de l'heure (c'est le coût brut employeur qui est à ce niveau), vous pouvez adapter votre tarif en fonction de ce montant, sachant qu'en tant qu'indépendant, le montant brut que vous percevrez doit servir à rémunérer votre travail, payer vos propres cotisations sociales et vos impôts. Le calculateur de piges se trouve sur notre site www.journalistefreelance.be

Suite de la page 6

salariés, et donc "dans leurs heures", ne devrait-il pas être valorisé lorsqu'il s'agit de travailleur.euse.s indépendant.e.s ? La manière de facturer est également une constante source d'interrogation. A la prestation ? Au signe ? A la page ? A l'heure ? A la journée ? Et quid des "tâches invisibles" que sont, par exemple, "l'après-vente" sur les réseaux sociaux ou la promotion d'un sujet via d'autres médias que celui qui a commandé le travail ? Quelles solutions, alors ? L'AJP a entamé, lors d'un récent "Bar des pigistes" notamment, une réflexion en profondeur sur les pistes qui pourraient sortir les indépendant.e.s de l'impasse dans laquelle ils et elles se trouvent depuis trop longtemps. Des négociations collectives de tarifs plancher relevés (qui seront initiés dès la

rentrée. Lire édito en Une) et l'implication des pouvoirs publics sont les priorités que se fixe votre union professionnelle. La mobilisation collective (y compris des salariés), la discussion des tarifs entre indépendants afin de s'aligner sur celle ou celui qui gagne davantage, la mise en avant du calculateur de pige AJP (lire ci-contre), pousser les médias à une totale transparence sur les tarifs appliqués pour les freelances, lier les aides à la presse à un tarif décent pour les indépendant.e.s constituent d'autres pistes qui seront explorées. La diffusion d'un "contrat-type" qui prendrait en compte différents aspects trop souvent ignorés (indemnité kilométrique, indemnité/préavis en cas de rupture, ...) et qui pourrait être soumis aux clients démarchés devrait aussi suivre très bientôt.

Gilles Milecan

LES DROITS D'AUTEUR, INDISPENSABLES

La plupart des journalistes indépendant.e.s valorisent financièrement les cessions des droits d'auteur sur leurs oeuvres. La grande majorité des factures comporte en effet ce libellé pour, le plus souvent, 50% du montant total de celle-ci, soit le maximum admis via un ruling - décision anticipée - par le fisc belge pour les journalistes indépendant.e. Seule la RTBF peine à accepter une rémunération des droits cédés, même si ceci évolue. Ce mode de facturation est parfaitement légal lorsqu'une cession de droits d'auteur est signée. Cette cession, qui peut être incorporée dans une convention plus large, fixe l'étendue des droits cédés et la rémunération de ceux-ci. Ses modalités sont donc négociables : il n'existe aucune obligation ou nécessité de tout céder. Le taux d'imposition des droits d'auteur constitue son principal atout. Il est en effet

de 15% et ne s'applique que sur la moitié de la somme, étant entendu qu'un forfait légal de frais existe et qu'il s'élève à 50% de la somme en droits d'auteur. Au-dessus de 16.680 euros, ce taux passera à 25% pour la partie située entre 16.681 et 33.360 euros, le pourcentage forfaitaire de frais admis se limitant alors à 25% de cette seconde tranche. Au-delà de cette somme, les droits d'auteur sont considérés par le fisc comme étant des revenus professionnels et sont taxés comme tels. Les taux effectifs (taux facial appliqué sur la moitié ou les trois quarts de la somme) sont dès lors de 7,5% d'impôt pour la première tranche et de 11,5% pour la seconde. La taxation étant prévue sous forme de précompte, c'est au client, le média donc, de retenir le montant de l'imposition. Ce montant sera donc indiqué par les soins de l'indépendant.e dans sa facture. En cas d'assujettissement à la TVA, c'est

un taux réduit, de 6%, qu'il convient d'appliquer à cette partie de rémunération, alors que les honoraires sont, eux, soumis à une TVA de 21%. Il n'y aura plus ensuite qu'à déclarer ces trois montants, droit d'auteur perçus, frais forfaitaires liés à ceux-ci et précompte retenu par les clients dans les cases dédiées à cet effet dans la déclaration fiscale. Si leur montant ne dépasse pas le plafond au-dessus duquel ils sont considérés comme du revenu professionnel, les droits d'auteur se déclarent dans le Cadre VII (revenus mobiliers), aux lignes 1117 à 1119 (ou 2117 à 2119 si on est marié.e ou cohabitant.e légal.e). Ce faisant, ils entreront en considération pour le calcul des additionnels communaux.

G.M.

TARIF OBLIGATOIRE - TARIF RECOMMANDÉ

Si, à voir les réponses à notre enquête, certains éditeurs semblent l'ignorer, il existe pourtant un "tarif minimum obligatoire fixé par convention conclue en 1987 (!) entre l'AGJPB et les éditeurs de journaux". Indexé pour l'année 2022, ce barème s'accorde sur 1,3 euros par ligne de 60 signes commandée par le journal.

Le barème minimum obligatoire ne s'applique qu'en presse quotidienne et pour les journalistes professionnel.le.s. Pour les autres types de presse écrite, il n'y a pas de barème obligatoire mais l'AJP propose un tarif minimum recommandé:

Tirage	- de 50.000 ex.	50 à 100.000	100 à 200.000	+ de 200.000
traitement de dépêches, comptes-rendus de conférences, conseils communaux, procès, etc.	1,39 €	1,65 €	1,95 €	2,19 €
critiques et commentaires	1,99 €	2,42 €	2,88 €	3,03 €
articles de fond, interviews, reportages	2,19 €	2,67 €	3,17 €	3,47 €

200-300 EUROS PAR JOUR

Le Fonds pour le journalisme est bien connu des indépendant.e.s. 75% des bénéficiaires travaillent en effet sous ce statut. Soucieux de recevoir des budgets réalistes, le jury du Fonds a rédigé un document-type utile pour vérifier que les différentes dépenses ont été prises en compte. A la ligne "honoraires journaliers", le jury préconise un montant quotidien entre 200 et 300 euros. Ce n'est bien entendu qu'une indication mais cela donne une idée de ce que des journalistes professionnels estiment constituer une rémunération convenable.



FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES LE PARLEMENT

50 ans

PRIX DU JOURNALISME 2022

du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

APPEL À CANDIDATURES !

Vous êtes journaliste de presse écrite ou bien photographe de presse ? Les Prix du Journalisme du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'adressent à vous !

Cette année, les catégories récompensées sont la **presse écrite** et **presse photographique**.

Date limite des candidatures : **le mardi 20 septembre 2022.**

Retrouvez le règlement des prix et les modalités pratiques sur notre site internet : www.pfwb.be/prixjournalisme

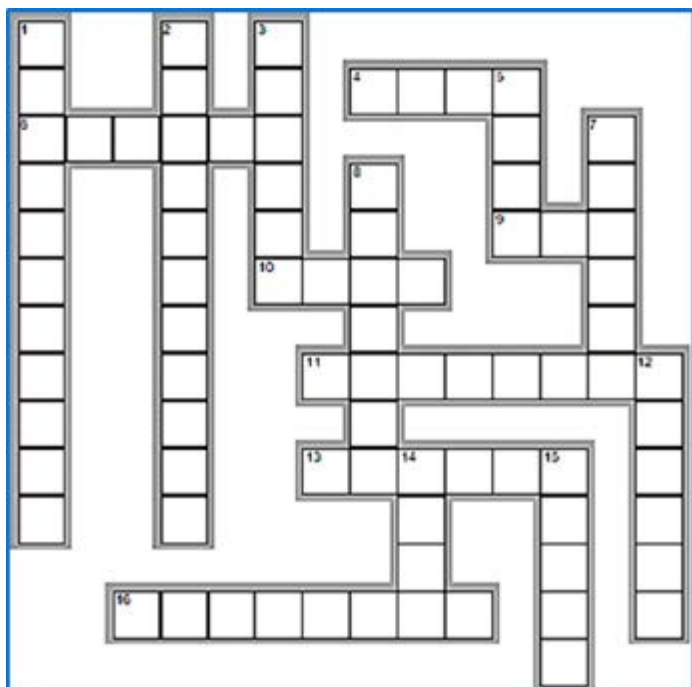
Plus d'informations : prixjournalisme@pfwb.be - 02 506 38 11

DIVERTISSEMENT

NOS JEUX DE L'ÉTÉ

MOTS CROISÉS

Voici des mots-croisés sur le thème du bien être !
Pensez à vous, décompressez, profitez de l'été !



Horizontalement

4. Veille à la santé en entreprise
6. Souvent payés
9. Touchent le squelette et les muscles
10. Soin anglais
11. Rarement respectés dans les médias
13. A éviter s'il est chronique
16. ...j'oublie tout !

Verticalement

1. Arrêt salutaire, parfois un droit
2. Se dit d'une chaise parfaite
3. Centre belge qui sait tout sur le bien-être
5. Après un gros stress
7. Protège ta tête
8. Mal professionnel du siècle
12. Sécurité anglaise
14. Permet la création d'endorphines
15. Rien faire c'est la conserver

MINI QUIZ

COMME NOUS, VOUS FAITES ATTENTION À CE QUE L'ON DIT DES JOURNALISTES, MAIS VOUS SOUVENEZ-VOUS DE QUI L'A DIT ?

Les journalistes inspirent les punchlines. Retrouvez leurs auteur.trices!

1 Les journalistes veulent ma mort sociale !

- a. Georges-Louis Bouchez b. Eric Zemmour c. Patrick Poivre-d'Arvor

2 Moi, je laisse les journalistes travailler !

- a. François Hollande b. Jean-Luc Crucke c. Paul Magnette

3 La Belgique, composée de la Wallonie francophone et de la Flandre flamande, compte deux marchés médiatiques bien distincts (...).

- a. Ursula Von der Leyen b. Bart De Wever c. Reporter Sans Frontières

4 Des pressions sur des journalistes, des déclarations qui mettent en cause des journalistes ou des magistrats posent problème quand elles viennent de responsables politiques.

- a. Bénédicte Linard b. Didier Reynders c. Martine Simonis

5 Nous sommes entrés dans l'ère des autoritarismes numériques.

- a. Elon Musk b. Maria Ressa c. Mathieu Michel

LES SOLUTIONS :

Mots croisés :

Horizontalement : 4. CPPT 6. CONGÉS 9. TMS 10. CARE 11. HORAIRES 13. STRESS 16. VACANCES.

Verticalement : 1. DÉCONNEXION 2. ERGONOMIQUE 3. BESWIC 5. TSPT 7. CASQUE 8. BURNOUIT 12. SAFETY 14. RIRE 15. SANTÉ

Mini quiz : 1. B. Eric Zemmour en 2021 à Villepin; 2. A. François Hollande en 2017; 3. C. C'est une pépite parmi d'autres tirée du rapport 2021 de RSF sur la Belgique; 4. B. D. Reynders, au Soir, le 13 juillet dernier; à propos du 3^e rapport sur l'état de l'Union; 5. B. La journaliste Prix Nobel de la paix en 2021, au Monde, à propos des algorithmes et des réseaux sociaux.

N°249

GÉNÉRIQUE

Journalistes - Le mensuel de l'AJP - Publication de l'Association des Journalistes Professionnels.

Editeur responsable : Gérard Gaudin, rue de la Senne 21 - 1000 Bruxelles \ Rédaction : Maison des Journalistes, rue de la Senne 21 - 1000 Bruxelles. T : 02 777 08 60 - Courriel : info@ajp.be - Site : www.ajp.be \ Coordination et mise en page : Gilles Milecan \ Abonnement : 51,5 € (11 n°s/an) Pub-licité : AJP - Maquette : Agence 52 RDG - Impression : Hayez (artoos group) \ Rédactionnel bouclé le 16/07/22

Membre de We Media

